

# CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 juin 2019 Délibération n° 2019 – 83

# 16 - Les Sorinières - Contournement routier du bourg - Bilan de la concertation préalable

Date de la convocation : le 21 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaires de séance : Madame Liliane NGENDAHAYO et Madame Abbassia HAKEM

Présents: 76

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

### Absents et représentés: 17

M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme CHOQUET Catherine (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. MOUNIER Serge), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. FOURNIER Xavier), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à Mme NEDELEC Marie Hélène), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme NAEL Myriam), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Ghislaine), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. QUERAUD Didier (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. RIOUX Philippe (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne)

## Absents: 4

Mme DUPORT Sandrine, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. NICOLAS Gilles, M. RAMIN Louis - Charles

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale Département Territoire et Proximité Direction de l'espace public

# Délibération

Conseil métropolitain du 28 juin 2019

# 16 - Les Sorinières - Contournement routier du bourg - Bilan de la concertation préalable

## **Exposé**

Par délibération du 3 juin 2016, le bureau métropolitain a autorisé le lancement d'études sur la commune des Sorinières pour répondre à l'objectif de soulager le trafic routier en centre-ville.

Ces études s'appuient sur la volonté de promouvoir un urbanisme apaisé, qui tienne compte du développement du secteur, tout en préservant la qualité de vie d'un centre-ville, avec moins de bruit, moins de pollution, moins de risques d'accident... et la qualité de l'environnement d'un territoire où les enjeux paysagers, agricoles et de biodiversité, sont très présents.

Aussi, conformément aux orientations du Plan de Déplacements Urbains, et notamment celles visant à organiser les déplacements dans une ville apaisée, les déplacements de proximité au sein de la centralité des Sorinières notamment sur les axes historiques traversant le bourg, doivent être favorisés aux dépens du trafic automobile de transit, nuisible à la qualité de vie des riverains.

Le projet de réalisation du contournement des Sorinières a fait l'objet d'une concertation préalable en application des dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme qui permet d'associer les habitants et les autres acteurs du territoire.

Par délibération du 8 février 2019, le conseil métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis pour la réalisation du contournement de la commune et a décidé des modalités de la concertation préalable.

La concertation s'est déroulée du 11 mars au 8 avril 2019 selon les modalités suivantes :

- exposition à la mairie des Sorinières ainsi qu'au siège de Nantes Métropole,
- · organisation d'une réunion publique afin de présenter et expliquer les principaux objectifs du projet,
- mise à disposition du public des études réalisées et d'un registre d'observations, à la mairie des Sorinières ainsi qu'au siège de Nantes Métropole, et d'un registre dématérialisé sur Internet avec accès dématérialisé à l'ensemble de ces études.

#### Bilan de la concertation préalable :

Les avis sur le projet se sont exprimés par la voie des registres papier, du registre dématérialisé, de courriers, mais également au cours de la réunion publique. Ils ont permis de recenser les questions et inquiétudes exprimées par la population. 37 observations écrites ont ainsi été déposées sur le registre dématérialisé et 18 sur les registres papier. La réunion publique a accueilli une centaine de participants.

De nombreux avis ont été émis sur les différents tracés et l'approche de leurs avantages et inconvénients. Les observations ont été regroupées en 11 thématiques, mais les quatre principales préoccupations évoquées par les participants sont les suivantes :

- la perte de surface agricole (16%),
- la circulation des poids lourds sur le contournement (15%).
- les nuisances sonores engendrées (10%),
- la sécurité d'accès aux propriétés riveraines et au parc de la Filée, avec une crainte de la vitesse, et l'attente d'espaces propices aux déplacements en mode doux, piétons et vélos (5%).

Les autres thématiques, abordées plus ponctuellement, concernaient l'opportunité des tracés, avec des propositions alternatives, l'élargissement sur la Commune de Pont Saint Martin, la gestion des eaux de ruissellement, le risque d'inondation, des apports pour complèter les diagnostics réalisés, l'approche plus large des déplacements sur la commune (liaisons cyclables, aires de covoiturage...) et les modalités de la concertation, pour la prolonger sur les phases d'études à venir.

Les réponses détaillées aux interrogations sont formulées dans le document « Bilan de la concertation » qui sera mis à disposition des habitants sur le site de Nantes Métropole, en complément des études préalables qui sont toujours accessibles.

Les apports de la concertation vont être pris en compte dans la rédaction du programme de l'opération, qui sera ainsi complété et précisé pour tenir compte des contributions. Ainsi, concernant les 4 préoccupations majeures, les propositions sont les suivantes :

- le choix du tracé de moindre impact environnemental réutilisant la rue de la Filée est conforté, car c'est celui qui occasionne le moins de perte de surface agricole,
- la circulation des poids lourds sur le contournement sera interdite, afin d'éviter qu'il devienne un itinéraire de shunt pour la desserte des secteurs d'activité,
- les études de bruit se poursuivront et seront approfondies, en revenant en particulier vers les riverains du projet pour les tenir informés, et des dispositifs de protection contre le bruit seront intégrés au programme de l'opération si nécessaire,
- · une attention particulière sera portée à l'insertion d'une piste cyclable sur tout le linéaire,
- la vitesse restera limitée à 50 km/h sur la rue de la Filée et la rue de la Poste, et des aménagements spécifiques aux intersections, voire au droit de zones habitées, seront étudiés afin de faire respecter cette limitation et de permettre des sorties riveraines en sécurité.

Hors programme de l'opération, les contributions ont par ailleurs, mis en avant des demandes d'aménagement d'accompagnement pour restreindre, sans attendre, la circulation dans le centre-ville.

Il vous est proposé de tirer le bilan de cette concertation et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

### Le Conseil délibère et à l'unanimité,

- 1 tire le bilan de la concertation préalable pour la réalisation du contournement routier du bourg des Sorinières annexé à la présente délibération,
- 2 autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 28 juin 2019

Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 5 juillet 2019

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture 044-244400404-20190628-2019\_83DC-DE Date de télétransmission : 05/07/2019 Date de réception préfecture : 05/07/2019